# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 Décembre 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents**: Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON,

MICHAUD, MANGUELIN,

Mmes ROGNARD, CHAMBAUD, DECHAVANNE, GUDET, DECHAIX

**Excusés :** Pierre BLANC et Francis PESTELLE **Secrétaire de séance :** Madame Nathalie DECHAVANNE

Francis PESTELLE a donné pouvoir à Pierre MICHAUD

### 1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

# 2-PLU -EVOLUTION DE LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a inscrit dans son PADD la possibilité d'augmenter de un hectare la zone artisanale, augmentation conforme au règlement du SCOT.

Il rappelle également que la commission PLU travaille sur différents points concernant la zone artisanale :

- 1) Après une prise de contact avec la DDT, il n'est pas possible de déplacer le terrain utilisé par la DDT qui utilise cet emplacement pour leur gravas et divers enrobées.
- 2) La Cuma est très intéressée par un emplacement sur la zone artisanale mais pour cela doit vendre le terrain du hangar pour pouvoir financer les futurs travaux. Certains conseillers s'inquiètent de savoir ce que va devenir le hangar de la Cuma et posent la question de la possibilité d'urbanisation.
- 3) Transformation et évolution du bâtiment LYON SOUDURE qui est en vente. Actuellement un acheteur s'est positionné mais pour l'ensemble du bâtiment pour en faire une salle de spectacle ,de mariage et de réunion. Le règlement du PLU actuel ne permet pas cette utilisation.

## 3- COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES

## **FUSIONS DES COMMUNES**

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion d'information sur la fusion qui s'est tenue à Romans le 26 novembre dernier, chaque commune a été destinataire d'un diaporama en vue d'alimenter la réflexion afin de donner un avis sur le projet de fusion. Ce diaporama est présenté aux conseillers.

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi Notre a été promulguée le 7 aout 2015 après un long cheminement législatif et un accord de l'assemblée nationale et du sénat sur les objectifs suivants :

- -Renforcement des régions et de leurs responsabilités
- -Repositionnement des départements
- -Evolution de l'intercommunalité par une extension des périmètres intercommunaux dont le seuil démographique est porté à 15 000 habitants et un renforcement des compétences d'ici 2020.

Un projet de schéma départemental de Coopération intercommunale portant sur seize propositions a été notifié aux communes. Il convient maintenant de formuler un avis argumenté sur le projet de schéma dans un délai de 2 mois à compter de la notification soit avant le 19 décembre 2015.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les Communautés de Communes du canton de Chalamont , centre Dombes et Chalaronne Centre et leurs communes membres sont concernées par la proposition 5 du schéma « Fédérer la gouvernance de la Dombes pour mieux préserver son identité et son patrimoine ».

Fortes d'une identité dombiste partagée et conscientes que leur taille modeste leur confère une capacité d'action limitée, les trois communautés de communes se sont engagées dans un travail commun d'état des lieux et pratiques intercommunales sur leurs trois territoires afin de pouvoir dans un premier temps fournir aux communes membres les éléments de diagnostic qui permettront d'alimenter la réflexion des Conseils Municipaux et d'argumenter leur délibération .

Les élus en général. regrettent unanimement que du fait du calendrier imposé nationalement un débat et des décisions aussi importantes pour l'avenir des territoires soit conduits dans un délai aussi court.

L'appartenance à la Dombes des étangs constitue une identité commune aux trois EPCI existants.une identité qui fédère des Communautés de Communes entières déjà bien intégrées et des solidarités ancrées par une culture intercommunale forte et déjà ancienne.

En outre les partenariats déjà existants entre ces trois communautés de communes s'inscrivent bien dans un rapprochement de ces trois intercommunalités.

Après délibération et vote à bulletin secret le conseil Municipal avec

**12 OUI** 

1 NON

1 BLANC

- -Est favorable au projet d'une grande communauté de Communes de la Dombes tel que cela est figuré au SDCI
- -Est favorable au projet global de la SDCI qui comprend la dissolution de droit du Syndicat Mixte du SCOT de la Dombes puisque son périmètre coïncide parfaitement avec celui du futur EPCI ce qui démontre bien la cohérence du périmètre proposé dans le SDCI et le fait qu'il ne faudrait pas modifier. Le SCOT de la Dombes est intégré dans la nouvelle communauté de Communes.

Les Communes de Villette sur Ain et de Chatillon la palud qui font partie du projet de fusion se sont exprimés pour quitter la communauté de communes du canton de Chalamont et rejoindre celle de la Plaine de l'Ain

Le Maire propose de voter sur cette problématique :

-A l'unanimité le Conseil Municipal s'abstient car il n'a pas toutes les données pour discuter de cette décision.

La commune de Vonnas quant à elle est concernée par un autre projet dans le schéma s'est exprimée pour quitter la communauté de Communes des Bords de Veyle et rejoindre le futur EPCI de la Dombes.

Le Maire propose de voter sur cette problématique :

-A l'unanimité le Conseil Municipal s'abstient car il n'a pas toutes les données pour discuter de cette décision.

#### FONDS DE CONCOURS

Deux fonds de concours seront versés à la commune de Marlieux par la CCCD :

- 1) 16 250.00 euros pour la création du city stade
- 2) 25 790,00 euros pour l'aménagement d'un bâtiment en centre de loisirs. (fond de concours exceptionnel attribué en 2013)

### **GROUPEMENT DE COMMANDES**

La première étape du schéma de mutualisation est le groupement de commandes.

Il a été décidé de mettre en place à compter de 2016 un groupement de commandes pour les fournitures administratives et les fournitures d'entretien.

La Communauté de Communes est désigné comme coordonnateur du groupement.

Le Coordonnateur réalisera la consultation sous forme d'un marché à bons de commandes selon une procédure adaptée. Une délibération devra être prise en janvier pour l'adhésion à ce groupement de commandes

## **DEPLACEMENT DES ANTENNES**

Monsieur le Maire rappelle les différents éléments déjà évoqués lors du précédent Conseil Municipal concernant les antennes.

Il rappelle qu'aujourd'hui la commune a signé avec SFR et Orange un bail pour la mise en place d'antennes sur le château d'eau.

La commune a reçu des propositions pour installer un pylône sur le parking de la SNCF en face de la salle des fêtes . Ce pylône permettrait l'installation d'un nouvel opérateur et permettrait sans doute à terme de déplacer les opérateurs situées sur le château d'eau.

Le Maire propose un vote à bulletin secret à la question de principe :

Etes-vous d'accord pour l'Installation d'un pylône sur le parking de la SNCF avec la pose d'antennes supplémentaires et à terme le transfert des antennes existantes.

- 10 OUI
- 1 NON
- 3 BLANC

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour continuer les démarches dans ce sens.

## INSTALLATION d'UN RELAIS DE POSTE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE

Le Maire donne la parole à Joël Fagni

Ce dernier a contacté le service des postes à Bourg en Bresse pour connaître les obligations en cas de relais de poste dans les locaux de la mairie :

- -Espace de 12 M2
- -Possibilité d'installer un petit coffre-fort
- -Une ligne internet orange
- -Barrette de 9 prises de courant électrique

La poste fournirait le bureau, le coffre-fort et rémunérait la commune à hauteur de 1000 Euros par mois.

Il faut savoir qu'elle n'exige pas d'éléments de sécurité particulière

Après renseignement et visite sur site des relais de poste à Condeissiat et à Lent, il s'avère que ce service fonctionne très bien et donne satisfaction.

# Le Conseil Municipal à l'unanimité donne autorisation au Maire pour continuer les démarches dans ce sens.

## LA GENDARMERIE

La gendarmerie fermera définitivement le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les appartements seront libérés définitivement le premier Mars .

Le Maire propose de mettre en régie les 6 appartements de la gendarmerie.

3 régies seront consultées.

Valérie Chambaud demande à ce que la commune garde toujours un droit de regard sur les locataires.

## L'ensemble du Conseil Municipal valide cette démarche.

## **COMPTES-RENDUS**

Michel Alberti donne le bilan de la réunion avec le préfet suite aux attentats :

- -Mise en place de l'état d'urgence jusqu'au 26 février
- -Tous les bâtiments classés sensibles sont surveillés nuit et jour

## **QUESTIONS DIVERSES**

-Location de la Salle des fêtes

A l'unanimité il a été décidé de ne pas augmenter le tarif de la salle des fêtes pour 2016.

### -Cuivres en Dombes

Le festival Cuivres en Dombes pour ses 20 ans organise un concert dans chaque commune de la CCDC. Les 13 et 14 juillet sont proposés à l'unanimité le Conseil municipal choisit le 14 juillet.

Quant aux groupes, le choix n'est pas encore défini.

-Réunion du Syndicat de la Veyle Vivante le jeudi 17 décembre prochain

Pascal Manguelin informe le conseil municipal que le Syndicat de la Veyle a programmé sur 2016 le curage de certains fossés de la commune.

## -Devis Eclairage Public Route de Beaumont

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les deux devis du SIEA

- -L'éclairage route de Beaumont pour un montant total de 4156.22 euros restant à la charge de la commune le montant de **2214.22 euros**
- -Le changement de 22 lampes pour un montant total de 15 500,00 euros restant à la charge de la commune le montant de **5207.38 euros**

La somme de 7421.60 euros sera prévue en investissement au budget 2016 pour ces travaux.

## -Panneau d'information

Le panneau sera installé fin février 2016. L'installation nécessite des travaux minimes d'électricité pour un montant de 695,00 euros. (pas de WIFI)

## -Appartement CCAS

Pour information,

L'appartement au-dessus de la salle de réunion a été libéré. Le Maire fait remarquer que cet appartement

doit continuer à être utilisé dans un rôle social pour des personnes en difficulté mais des travaux doit être envisagés. Un budget de 20 000,00 euros est disponible sur le budget CCAS pour lesdits travaux.

-Réglementation de la signalétique sur l'ensemble du village Il a lieu de modifier l'arrête de signalisation du village dans son ensemble et de le réactualiser.

Le Maire remercie Pascal et toute l'équipe municipale qui ont installé le sapin au centre du village.

Eliane ROGNARD lance un appel à l'ensemble des conseillers pour la distribution des colis samedi 19 décembre à 9H 30

La séance est close à 22heures 30

Prochain conseil municipal le mardi 12 janvier 2015